

760, rue Notre-Dame Est

Demande de dérogations mineures présentée à la séance ordinaire du lundi 16 mars 2026, à 18 h

**Salle du conseil
Hôtel de ville
1, rue Notre-Dame Ouest, porte n° 2
Victoriaville**

Lors de cette séance, le conseil municipal prendra une décision sur cette demande de dérogations mineures.

> Vous pouvez faire vos commentaires sur cette demande en vous présentant à la séance ou en les envoyant avant le lundi 16 mars 2026, midi, en cliquant sur le lien suivant :

<http://vic.to/conseil/seances/question/ajout>

VICTORIAVILLE, le 27 février 2026

La greffière,

ROSANE ROY

C'est quoi le projet?

La demande de dérogations mineures vise à permettre :

- a) qu'un stationnement soit situé à 0,65 mètre du bâtiment principal (article 8.3.2);
- b) qu'un stationnement soit situé à 0,3 mètre de la ligne latérale adjacente à un terrain résidentiel (article 8.3.2);
- c) qu'un stationnement soit situé à 0,90 mètre de la ligne avant de terrain (article 8.3.2);
- d) qu'un stationnement comporte 6 cases de stationnement (articles 8.5.1 et 8.5.2);
- e) un stationnement sans bordure de béton d'une hauteur de 15 centimètres (article 8.4.1);
- f) aucun espace dans le stationnement pour des conteneurs à déchets et pour la gestion de la neige (article 8.4.1);

le tout contrairement aux dispositions du Règlement de zonage numéro 1261-2019.